Association pour la protection des sites de Cellettes, Cour-Cheverny et Cheverny

Janvier 2017

Lettre d'information

EDITORIAL

Depuis 20 ans, l'association pour la protection des sites reste vigilante tant sur les projets de déviation en cours et/ou d'aménagements, que sur la sauvegarde de notre patrimoine et sa mise en valeur, pour préserver ensemble notre cadre de vie.

Personne Publique Associée, invitée aux PLU communaux, désormais au PLUi-HD d'Agglopolys, notre association est toujours restée fidèle à ses valeurs.

A l'aube de cette nouvelle année, toute l'équipe de bénévoles se joint à moi pour vous présenter nos vœux de santé et de bonheur partagés avec ceux qui vous sont chers et vous donnons rendez-vous le 7 avril 2017 à 19 heures, à la salle de la mairie de Cour-Cheverny, pour son assemblée générale.

Sonia Maurice, présidente

Cheverny

L'association pour la protection des sites, *20 ans de vigilance pour protéger ensemble notre cadre de vie*

Depuis sa création en janvier 1997, l'association est restée fidèle à son objet social, « la mise en valeur du site sensible des vallées du Beuvron et du Conon » :

- en s'opposant au projet d'un axe routier dans cette zone,
- en favorisant le maintien d'une agriculture et d'une viticulture vivantes et rentables,
- en prenant toute initiative pour sauvegarder ou développer le patrimoine naturel, paysagé, touristique, historique et notamment les abords du château de Cheverny,
- En préservant notre cadre de vie.

En 2001, l'association obtenait l'agrément pour la protection de l'environnement dans un cadre intercommunal Cellettes, Cour-Cheverny et Cheverny et devenait « Organisme d'intérêt général» en 2014.

Les problèmes routiers à l'origine de la création de l'association sont moins brûlants aujourd'hui néanmoins, ils ne sont pas tous réglés.

- L'aménagement de la D765 dans sa traversée de Cour-Cheverny termine la troisième phase de son programme de sécurité avec le rond point au niveau du Centre de secours.
- La déviation de Cellettes désormais ouverte n'a pas réduit le traffic routier de la D102 qui dessert l'axe Cheverny - Contres et reste avec le passage de 3.390 véhicules jour, très accidentogène.
- La déviation de Cormeray qui devrait impacter la partie « Est » de Cheverny est en suspend.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) nous ont mobilisés de part notre statut de PPA. Si les PLU de Cellettes et de Cour-Cheverny sont terminés, celui de Cheverny a encore plusieurs étapes à franchir. PPA invitée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Blésois à l'élaboration du Schéma de Cohérence et orientation du Territoire (SCoT), elle sera appelée à s'exprimer au PLUi-HD (PLU Intercommunal - Habitat et Déplacement) au sein de d'Agglopolys.

Restauration d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques

Si vous êtes propriétaire privé d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial (ferme, maison de caractère, pigeonnier, lavoir, moulin…) et si vous souhaitez le restaurer, pensez aux aides fiscales de l'Etat gérées par la Fondation du Patrimoine.

Les travaux à réaliser doivent concerner des éléments bâtis extérieurs (toitures, façades, huisseries) visibles de la voie publique.

Les propriétaires peuvent déduire de leur revenu global:

- 50% du montant des travaux de restauration.
- 100% du montant des travaux de restauration lorsque ceux-ci ont obtenu au moins 20% de subventions.
- Le propriétaire dispose de cinq années après l'obtention du label fiscal pour effectuer les travaux et s'engage à conserver son bien pendant 15 ans.

Pour plus d'information, contactez Mme Annette DOIRE, déléguée de la Fondation du Patrimoine territorialement compétente pour nos trois communes. Courriel: annette.doire@wanadoo.fr

Association loi 1901 (JO du 15 janvier 1997) agréée pour la protection de l'environnement et reconnue d'intérêt général le 29 septembre 2014
Protection des sites de Cellettes, Cour-Cheverny et Cheverny—Mairie, 41700 Cheverny
Contact : 1 Chemin de la Levraudière 41700 CHEVERNY - soniamaurice@aol.com - Tel 06 81 01 60 04

URBANISME

PLUi-HD (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat Déplacements)*

Agglopolys met en place son PLUi-HD qui doit harmoniser les règles entre les communes, préserver et mettre en valeur les paysages, les terres agricoles, le patrimoine pour continuer à accueillir des activités, des entreprises et de nouveaux habitants.

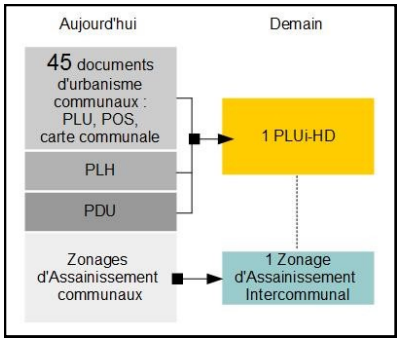

Le PLUi-HD regroupe:

- Le zonage et les règles d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.
- Les orientations en matière de déplacements urbains (Plan de Déplacements Urbains).
- Les orientations en matière d'habitat (Programme Local de l'Habitat).
- En parallèle sera élaboré le Zonage d'Assainissement Intercommunal.

Un calendrier mis en place sur 4 ans

- Diagnostic du territoire - Octobre 2016 à juin 2017
- Projet politique - Mars 2018
- Zonage et Règlement - Janvier 2018 à septembre 2019
- Enquête publique - Printemps 2020
- Approbation du PLUi-HD - Automne 2020

Comme pour les PLU communaux, la concertation du PLUi-HD permettra aux acteurs du territoire (habitants, élus, associations, professionnels,...) d'avoir accès à l'information et alimentera la réflexion tout comme des ateliers qui seront proposés dans la phase diagnostic. Tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-Habitat Déplacements, vous pourrez faire part de vos remarques par le biais des registres qui seront à disposition des habitants dans l'ensemble des communes d'Agglopolys (en mairie) ou par internet: http://www.agglopolys.fr/
Lorsque le projet sera finalisé, une enquête publique réglementaire sera menée sur l'ensemble du territoire.

COUR–CHEVERNY

Environnement de la salle des fêtes

Suite à des chutes de branches, la municipalité a fait abattre au printemps 2016, pour des raisons de sécurité, l'ensemble des peupliers de l'esplanade du parking de la salle des fêtes de Cour-Cheverny. A leur place, 45 liquidambars (styraciflua) ont été plantés à l'automne par Agglopolys dans le cadre de l'opération « mille arbres pour le climat ». L'esplanade de la salle des fêtes a été nivelée et la mare réaménagée.
Le 28 janvier 2017, le conseil municipal a approuvé l'extension du parking de la salle des fêtes. Par 12 voix contre 7, les 137 places supplémentaires seront réalisées en bitume, plus cher mais sans coût d'entretien, de préférence à une réalisation en calcaire moins coûteuse mais d'un entretien plus onéreux.

Cœur de village

Après un premier rapport établi par le CAUE, la commune a recruté le cabinet tourangeau A2I pour la conseiller dans la réalisation du plan d'aménagement du cœur de village. Un premier résultat de ces travaux a été communiqué à la commission extra-municipale le 26 janvier 2017. Trois phases sont prévues :

- Phase 1 : place de l'église et ses abords, rue Saint Aignan.
- Phase 2 : bas de la rue Nationale.
- Phase 3 : haut de la rue Nationale.

Les canalisations d'eau seront rénovées. Les réseaux seront enterrés. Un réaménagement des trottoirs et du stationnement est prévu ainsi que des espaces plantés ou fleuris. Il a été évoqué l'idée (controversée) de créer un parking à l'emplacement des sanitaires de l'ancien camping du Casseux. Sept places de parking seront supprimées devant l'église, mais le public peut désormais accéder au parking de l'hôtel des Trois Châteaux.
Une procédure de consultation des habitants va être mise en place. Elle n'est pas définitivement arrêtée, mais il est actuellement envisagé :

- une information diffusée par internet et envoi d'une lettre spécifique, courrier dans les boites aux lettres,
- une exposition des plans à la mairie, avec une ou plusieurs permanences tenues par un conseiller municipal, avec possibilité de faire des remarques et suggestions (procédure inspirée de celle de l'enquête publique du PLU),
- une (voire plusieurs) réunion publique.

Les participants à la réunion sont tous d'accords sur les bienfaits d'une consultation « en amont », avant que les décisions définitives soient prises et remercient la municipalité d'avoir bien voulu l'organiser, à charge pour eux de faire connaître ces procédures et de faire remonter les remarques des courchois.
Le démarrage des travaux est envisagé à l'automne 2017 en visant une réalisation entre deux saisons touristiques.

Assemblée Générale de l'Association
7 Avril 2017 à 19 heures à la salle de la mairie de Cour-Cheverny

L'assemblée générale de l'Association est gratuite et ouverte à tous. Le pot de l'amitié sera servi à l'issue de Assemblée Générale.

Bulletin d'adhésion : rejoignez-nous et protégeons ensemble notre cadre de vie !

Association reconnue d'intérêt général ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt (art. 200 et 238 bis du CGI), 66% du montant pour les particuliers dans la limite de vingt pour cent du revenu imposable et 60% pour les entreprises dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires.

Adhésion à l'association : 5 € par personne.

☐ *M et/ou Mme, Nom(s) et prénoms(s) ……*

☐ *Raison sociale de l'entreprise ……* *Représentée par ……*

Adresse ……

Code postal …… Ville …… Courriel …… @ ……

☐ *Adhère à l'association* : …… x 5€* ☐ *Fait un don (déductible fiscalement -émission d'un reçu)* ……€*

** chèque à retourner au trésorier : P. Chevallier, La Cartonnière - Route du bûcher, 41700 Cheverny*